



Un CRS renvoyé aux assises pour mutilation, quelle morale à cette histoire ?

Un de nos collègues CRS est renvoyé devant une cour d'assises pour « *violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente* », suite à un tir de grenade de désencerclement « *en dehors de tout cadre légal et réglementaire* » et sans avoir l'habilitation pour l'utiliser.

Notre collègue a commis une faute il doit l'assumer. La Justice va faire son travail.

On note cependant qu'aucun membre de la chaîne hiérarchique, allant du chef d'unité au Ministre de l'Intérieur n'est à la barre, pour assumer la responsabilité du « qui » des questions suivantes :

Qui est l'auteur de la doctrine de l'utilisation de ces grenades ?

Qui a donné l'ordre aux CRS de les prendre sur le terrain ce jour-là ?

Qui a permis que notre collègue non habilité, puisse en avoir une ?

Il ne faudrait pas que notre collègue CRS soit considéré comme seul et unique responsable de ce drame. Dans le cas contraire ce drame est appelé à se rejouer, comme on le constate sur les Gilets Jaunes.

Morale de cette histoire à l'attention de nos collègues :

Les gouvernements successifs nous détournent de nos missions de sécurisation des manifestations pour que nous fassions de la répression.

Quand le gouvernement n'a plus besoin de nous, il ne retient plus la Justice, en nous accusant de tous les maux, pour ne pas assumer ses responsabilités. Nous sommes seuls face à la Justice. C'est nous qui perdons notre emploi et non ceux qui nous ont manipulé.

Que faire ?

- ✓ Si nous sommes attaqués par des criminels ou des délinquants, nous devons riposter.
- ✓ Si des personnes voient leur intégrité physique menacée, nous devons les protéger.
- ⊖ Si on nous demande de tirer sur des manifestants pacifiques pour les disperser, nous devons refuser.
- ⊖ Si on nous demande de tirer sur des manifestants pacifiques au prétexte qu'il y a des criminels parmi eux, nous devons refuser. « *Tuer les tous Dieu reconnaîtra les sien* » ne devrait pas avoir sa place au pays des droits de l'Homme. D'ailleurs, nous n'avons jamais les ordres d'interpeler ces délinquants, même quand ils scandent « suicidez-vous » sur une place de la République nassée, de laquelle ils ne peuvent pas fuir.
- ⊖ Si on nous demande d'utiliser du gaz CS, qui se décompose en cyanure dans le corps et provoque de graves conséquences sur nos poumons, nous devons user de notre droit de retrait. Pour maintenir son ordre public le gouvernement nous empoisonne.

« Ne fais jamais rien contre ta conscience, même si l'Etat te le demande »

Albert EINSTEIN